

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette
Séance du 21 janvier 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 21 janvier à 20 heures,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Céline Elie, maire.

Nombre de conseiller·e·s en exercice : 15

Nombre de conseiller·e·s présent·e·s : 13

Nombre de conseiller·e·s absent·e·s : 2

Étaient présent·e·s :

Céline Elie, Isabelle Baas, Fabien Plasson, Patricia Dumas, Nans Perrin, Marie-Christine Chaprier, Christophe Martin, Estelle Trémoulhéac, Christine Robin, Nadège Rivoire, Alexandre Vagnon, , Noël Fraisse, Eric Bordereau.

Etienne Careil donne procuration Alexandre Vagnon

Paul Thiolière donne procuration à Noël Fraisse

Date de convocation : 15 janvier 2026

Secrétaire de séance : Noël Fraisse

OBJET : Approbation du plan communal de sauvegarde

Le plan communal de sauvegarde définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènement sur la commune.

Ce plan est obligatoire sur notre commune, il sera mis en œuvre soit à l'initiative du maire, soit à la demande de la préfète.

En l'état, Mme la maire demande au conseil de l'autoriser à signer l'arrêté validant le plan de sauvegarde tel qu'il a été présenté.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,
AUTORISE Mme la maire à signer l'arrêté portant approbation du Plan Communal de Sauvegarde de la commune.

La maire
Céline Elie

Secrétaire de séance
Noël Fraisse

